

LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Dr. Aïwa Aïwa Edmond

Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire, UFR des sciences sociales, Département de Sciences Economiques et de Gestion

Abstract

Agriculture, like any other economic activities, is subjected to the effects of the general economic policy. Among these effects, there are the variations of exchange rate, the taxation, interest rate, the price ratios, etc. In this study, I will deal with some specific issues of the agricultural policy and focus on three types of agricultural policies without which there would be no possible development in agriculture. For this reason, it is particularly necessary to review the policies suggested, and to examine under which conditions they can contribute to achieve the goals assigned in order to ensure the development of a productive and competitive agriculture respectful of the environment.

Keywords: Specific issues of agricultural policies, agriculture

Résumé

L'agriculture, comme toute autre activité économique, se trouve soumise aux effets de la politique économique générale. Il s'agit entre autres, de variations du taux de change, de la fiscalité, du taux d'intérêt, des rapports de prix, etc. Dans cette étude, je vais aborder quelques problèmes spécifiques de la politique agricole et porter l'attention sur trois types de politiques agricoles sans lesquels il n'y aurait pas de développement possible en agriculture. C'est pourquoi, il est particulièrement nécessaire de passer en revue les politiques proposées, et d'examiner dans quelles conditions elles peuvent contribuer à atteindre les objectifs assignés de façon à assurer le développement d'une agriculture productive, compétitive et respectueuse de l'environnement.

Mots-clés : Problèmes spécifiques des politiques agricoles, agriculture

Introduction

Les politiques de développement agricole mises en œuvre dans les pays en développement présentent une grande diversité selon les objectifs assignés à l'agriculture. Mais ces objectifs dépendent eux-mêmes de la situation économique et des rapports sociaux dans chacun des pays.

Prémunir la société contre d'éventuelles pénuries alimentaires reste un objectif essentiel des gouvernements. La question se pose alors de savoir si la nation doit et/ou peut satisfaire par elle-même la totalité de ses besoins alimentaires. De la réponse à cette question dépend pour une large part le choix entre la promotion des productions vivrières destinées au marché intérieur ou une spécialisation agro-exportatrice qui tienne plus compte des avantages comparatifs des écosystèmes nationaux sur le marché mondial. La protection du marché présente souvent un réel coût pour la collectivité ; mais il appartient aussi de mesurer les risques économiques et géopolitiques que courraient les pays dépendant trop de l'étranger pour leur approvisionnement alimentaire.

Objectifs

Il s'agit de réorienter les systèmes de production vers la fourniture de produits et services dont les pays ont le plus besoin et de modifier les techniques de production de façon à accroître la productivité du travail dans les exploitations, de rendre les agriculteurs plus compétitifs et d'augmenter les richesses créées par l'agriculteur tout en renouvelant les capacités productives des écosystèmes.

Méthodologie

La recherche a été effectuée en utilisant la littérature disponible qui traite de ce sujet. Les sources sont diverses et variées et abordent la problématique des politiques de développement agricole dans les pays en développement en général et celles de la Côte d'Ivoire en particulier. Les sources disponibles de données et renseignements sur la Côte d'Ivoire proviennent du Ministère de l'Agriculture. Ces données feront l'objet d'analyse et serviront de base aux solutions appropriées aux problèmes de la politique agricole, et des recommandations pour l'amélioration des politiques de développement agricole plus efficaces, soutenues et durables.

Résultats et discussion

Marc Dufumier (1996) relève quelques problèmes spécifiques de politique agricole suivants :

- Les interventions de l'État dans le domaine agricole ne sont pas motivées seulement par le souci d'orienter les choix de productions ou de techniques, mais visent aussi à répartir les richesses créées par les

agriculteurs entre les diverses classes, couches et catégories sociales qui composent la nation. Autrement dit, la politique agricole des gouvernements s'inscrit en effet toujours dans le cadre plus général d'une politique de revenus. Le problème est que les revenus laissés aux agriculteurs restent presque toujours insuffisants pour que ces derniers puissent investir de façon à équiper leurs exploitations et accroître la productivité de leur travail.

- L'agriculture s'avère souvent incapable désormais de produire au moindre coût et en quantités suffisantes les biens que réclament les couches urbaines en plein essor.

- La faible compétitivité des exploitations ne permet pas non plus toujours aux exportations agricoles de procurer les devises nécessaires pour doter les économies nationales des infrastructures et équipements dont elles ont besoin.

- Les problèmes de gouvernance, de ponctions exagérées sur les produits agricoles, de manque de vision, d'instabilité politique, etc. paraissent être des causes plus importantes.

- La faiblesse des revenus monétaires peut limiter considérablement le pouvoir d'achat des exploitants agricoles qui éprouvent alors de sérieuses difficultés pour accéder aux marchandises produites dans les autres branches de l'économie : moyens de production, biens de consommation, services, etc.

- La paupérisation des agriculteurs et la perte de compétitivité des exploitations se manifestent de nos jours par un exode rural accéléré sans que des emplois ne puissent être créés en nombre suffisant dans les agglomérations urbaines.

- Les préoccupations relatives à la gestion des ressources naturelles et à la préservation des équilibres écologiques doivent être prises en compte dans la définition des politiques de développement agricole.

- Les dangers que présentent certaines pratiques agricoles pour l'environnement écologique, l'exploitation des ressources minières et l'utilisation inadéquate de certains matériels et produits chimiques ont largement contribué à la simplification et à la fragilisation des écosystèmes. Ces évolutions se traduisent par de graves inconvénients pour les populations concernées : disparition du couvert arboré et diminution des ressources en bois, érosion progressive des sols et réduction des surfaces cultivables, disparition de certaines espèces végétales et animales, abaissement des nappes phréatiques, sédimentation dans les lacs de barrage, glissements de terrain intempestifs, inondations brutales et incontrôlées, etc.

- Les produits agricoles sont le plus souvent insuffisamment ou mal valorisés, avec plusieurs causes à cela: les systèmes de prix garantis par l'État sont insuffisamment liés aux cours des marchés mondiaux et les subventions accordées à certaines filières, les mises en marché confiées à des monopoles publics ne permettent pas toujours la recherche ou l'atteinte des

meilleures conditions financières. Les insuffisances dans la gestion de la commercialisation et le manque de débouchés industriels ne permettent pas de valoriser au mieux les résultats obtenus par les organismes de vulgarisation agricole. L'absence d'une normalisation, d'une certification ou d'un contrôle de la qualité à la vente ne permet pas d'avantager les produits de haute qualité.

- Les difficultés de financement pour rendre les agriculteurs plus productifs, performants et compétitifs,

- Le système d'encadrement des agriculteurs : Force est de reconnaître que des progrès restent à faire pour adapter le système d'encadrement aux besoins d'exploitants confrontés à des contraintes de gestion de plus en plus complexes dans un environnement marqué par des restrictions budgétaires.

- De fortes déperditions dues au faible transfert des résultats de la recherche. Même si des efforts sont accomplis en matière de recherche agronomique, certaines variétés ou des clones ne sont pas utilisés par la vulgarisation.

- Les problèmes fonciers sont difficiles à résoudre dans les pays et les régions où prédominent de très fortes inégalités dans l'appropriation des terres avec la juxtaposition de quelques très grands domaines avec une multitude de minifundia.

En somme, les problèmes sont nombreux et les raisons d'intervenir sur le développement agricole apparaissent donc multiples. Les ressources humaines, matérielles et financières dont disposent les États étant souvent très limitées, les gouvernements sont contraints de faire des choix et fixer des priorités dans les objectifs assignés aux politiques de développement agricole. Le choix des moyens à mettre en œuvre dans le cadre de ces politiques se révèle donc d'une grande importance pour les États soucieux de respecter les « grands équilibres économiques » au niveau des échanges sectoriels, du budget de l'État et de la balance des paiements.

En ce qui concerne les politiques de développement agricole, elles peuvent être nombreuses, mais on retiendra quatre types ; à savoir la politique de modernisation des exploitations, la politique d'encouragement pour de meilleures structures des entreprises, la politique d'organisation des opérations de la production agricole et de gestion des exploitations et la politique de conservation et transformation des produits agricoles.

A. La politique de modernisation des exploitations

La politique de modernisation des exploitations est primordiale pour l'amélioration du niveau nutritionnel du monde rural et la création des surplus monétaires à l'approvisionnement des villes ; l'amélioration de la productivité, donc du revenu de l'exploitant ; le maintien et l'installation des jeunes à la terre.

Selon le plan directeur agricole ivoirien (1992-2015), la politique de modernisation des exploitations sera segmentée en 8 volets :

Défrichements/dessouchages

Les défrichements auxquels peuvent être ajoutées les pistes rurales d'accès et dessertes des blocs sont la base de toute opération de stabilisation de l'agriculture. Si les défrichements doivent être à la charge de l'exploitant, les pistes rurales par contre, sont de la responsabilité de l'État.

Mécanisation/motorisation

Les opérations de mécanisation/motorisation sont plus importantes qu'au-delà des gains de productivité et d'amélioration des revenus agricoles, elles engendrent des effets induits importants :

- formation d'un artisanat de service fabricant et forgeant les pièces des appareils de culture attelée ou de motorisation intermédiaire ;
- naissance d'une génération de mécaniciens-réparateurs de services ;
- mise en place de petites et moyennes entreprises d'artisans prestataires de services ;
- développement d'industries de construction de matériel agricole ;
- ou même création de chaîne de montage de tracteurs.

Afin de faciliter la première acquisition du matériel par les exploitants, un système de crédit et d'aide sera étudié par référence aux comptes d'exploitation prévisionnelle. Des mesures d'allègement du coût d'achat et des coûts d'entretien pourront être prises notamment par le biais de détaxations sur les machines importées, les pièces détachées ou les carburants.

Association culture-élevage

Cette association rentre dans le cadre de la diversification des activités du monde rural et devra tendre à :

- favoriser la création de fermes agro-pastorales ;
- rechercher une meilleure utilisation des sous-produits agro-industriels et résidus de culture dans le cadre de l'alimentation du bétail ;
- développer l'utilisation des fumiers et autres fumures organiques ainsi que l'utilisation des effluents pour la production d'énergie ;
- améliorer le niveau nutritionnel et le revenu de l'exploitant.

Matériel biologique sélectionné

La modernisation des exploitations passe également par l'utilisation de matériel biologique sélectionné (semences, géniteurs) permettant une amélioration des rendements.

Irrigation et points d'eau

L'irrégularité ou le manque de pluies dans certaines régions ne permet pas la mise en place de systèmes intensifs de cultures sans risques financiers très importants. C'est pourquoi, la maîtrise de l'eau sera considérée comme une opération prioritaire. Elle devra faire partie intégrante d'une politique nationale de gestion des eaux et de bassins versants et sera réalisée par :

- la réhabilitation ou l'amélioration des performances des aménagements hydro-agricoles ;
- l'ouverture de nouveaux aménagements dans les zones sensibles ;
- l'aménagement de points d'eau dans les exploitations agricoles et pastorales.

Sécurité foncière

Selon le plan directeur du développement agricole (1992-2015), les problèmes les plus fréquemment rencontrés sont les suivants :

- les droits coutumiers qui favorisent le déplacement des cultures et paralysent l'introduction de systèmes plus intensifs de cultures stabilisées ;
- le mercantilisme de certains détenteurs de droits coutumiers qui « vendent » ces derniers à plusieurs acheteurs successifs de même que l'indiscipline de certains exploitants qui empiètent en toute connaissance de cause sur les domaines des forêts classées ;
- la thésaurisation de terres non mises en valeur (estimées à 65% de la superficie du territoire national) ;
- le manque de sévérité des autorités concernées en cas d'occupation illicite faute d'une procédure permettant le déguerpissement des fraudeurs ;
- l'hétérogénéité des textes réglementaires, la lenteur et le manque de coordination des procédures administratives dans l'attribution des terres.

L'intervention de l'État doit permettre de trouver une solution définitive et tranquillisante au problème du foncier rural.

L'attribution des terres doit être organisée de telle manière que l'exploitant agricole puisse investir en capital et en travail sur son sol, sans craindre d'en être dessaisie. Il s'agit avant tout d'assurer une véritable sécurité foncière pour les communautés rurales. Cette sécurité devra être trouvée dans le cadre de terroirs villageois clairement délimités et reconnus

par l'État avec pour objet de garantir aux villageois une reconnaissance officielle de leur domaine foncier et des usages qu'il est prévu d'en faire.

De plus, les droits sur la terre devront répondre à une définition rationnelle, être assurés de pérennité, être identifiables et publics pour n'être pas contestables.

Le Ministère Ivoirien de l'Agriculture effectue la mise en œuvre de la loi n°98-750 relative au domaine foncier rural, à travers le Programme National de Sécurisation Foncière Rurale (PNSFR). Ce programme qui bénéficie de l'appui financier de la Banque Mondiale et l'Union européenne a permis de réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation dans des départements qui ont abouti à la création des comités villageois et sous-préfectoraux de gestion foncière rurale, de former les acteurs de la mise en œuvre de la loi que sont les Préfets, Sous-préfets, Directeurs régionaux et Départementaux, les agents fonciers, des commissaires enquêteurs, les conservateurs, les opérateurs techniques agréés, de recruter des Organisation Non Gouvernementales(ONG) pour relayer l'information. L'ONG LIDHO (Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme) a été recrutée par appel d'offres pour assurer le relais de l'information, garder un contact de proximité avec les populations rurales. Cette ONG a non seulement en charge la sensibilisation et l'information des populations cible mais aussi elle les aidera à remplir les demandes et à les acheminer dans les différentes directions départementales de l'agriculture compétentes. Des géomètres experts, toujours par appel d'offres ont été sélectionnés pour assurer les phases de layonnage et de bornage des opérations de délimitation.

Le PNSFR dont les opérations majeures sont la délivrance des certificats fonciers et la délimitation des territoires des villages a permis d'enregistrer 7422 demandes de certificats fonciers, d'en délivrer 670, d'immatriculer un certificat foncier, de délimiter 171 territoires de villages et de signer 403 baux ruraux. Aujourd'hui, ce programme se poursuit à travers le devis-programme N°4 (DP4) financé par l'Union européenne à hauteur de 1 311 914 000 FCFA (2 000 021 €). Ce montant a pour objectif de délimiter 136 territoires de villages prévus, et de délivrer les certificats fonciers sur une superficie globale de 28 000 hectares dans les départements de Daloa, Toulepleu, Agnibilekrou, Agboville et Abengourou.

Plusieurs autres financements sont obtenus et en cours d'exécution, ce sont en autres:

Un projet d'appui à la relance des filières agricoles en Côte d'Ivoire (PARFACI) - composante foncier rural financé par l'AFD (Agence Française de Développement) à travers le Contrat de Désendettement et de Développement(C2D) signé et en attente d'exécution d'un montant de 7 550 000 000 FCFA (11 510 024 €) à usage pour 15 départements. Un financement des activités du foncier rural par le Trésor Public de Côte

d'Ivoire dans le cadre de la recherche de son éligibilité au Millénum Challenge Corporation (MCC) en vue d'améliorer les indicateurs du foncier rural d'un montant de 158 034 572 FCFA (240 925 €). Un appui budgétaire sur le compte du Trésor d'un montant de 4 milliards FCFA (6 098 026 €) par la Banque Africaine de Développement(BAD).

Défense et restauration des sols

Les sols défrichés en bas-fonds ou sur les plateaux peuvent après quelques années présenter des détériorations dues à l'érosion.

Dans le cas où cette dégradation est déjà amorcée, l'opération consiste à apporter les solutions (banquettes, bandes anti-érosives, cultures en courbes de niveau, etc.) permettant d'arrêter le phénomène.

Dans le cas de nouveaux défrichements, les principes préventifs de la lutte anti-érosive doivent être obligatoirement appliqués aux critères de choix des sols à préparer.

Il convient également de mener dès le départ, la lutte contre l'épuisement du sol et les plans de culture doivent veiller à maintenir leur potentiel.

Gestion prévisionnelle et comptabilité

La modernisation des exploitations repose sur :

- l'utilisation d'outils perfectionnés de production à base de mécanisation ou de motorisation, ainsi que l'introduction de l'élevage ;
- le recours au crédit ;
- la réalisation d'investissements et de dépenses d'exploitation importantes, conduit les agriculteurs concernés à une prise de risques financiers rendant nécessaire au niveau de leurs exploitations, la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle et comptable rigoureuse. Pour cela, il conviendra au préalable de lancer un processus de préparation passant par :
 - l'évaluation de toutes les structures agricoles (unions, coopératives, etc.) et leur typologie ;
 - l'assainissement de ces structures par regroupement, dissolution, création, etc.
 - la structuration du mouvement autour d'unions régionales, avec une coordination des appuis au niveau central ;
 - la mise en place d'une véritable comptabilité des exploitations agricoles ;
 - la mise au point de modèles d'exploitation en fonction des régions, cultures possibles, débouchés et conditions de mise en marche, etc. ;

- le recrutement et la formation de comptables et de techniciens qualifiés au niveau des structures opérationnelles afin de créer une dynamique d'entreprise et une interface avec le système bancaire.

À terme, chaque exploitant devra pouvoir disposer d'une comptabilité et avoir la possibilité de réaliser une comparaison permanente prévision/réalisation de son entreprise.

Il devra être aussi en mesure de régler ses niveaux de production en fonction des données économiques et financières ainsi que des tendances du marché.

B. La politique d'encouragement pour de meilleures structures des entreprises

La politique d'encouragement conduit à analyser les différentes conditions socio-économiques dans lesquelles les diverses catégories d'entreprises réalisent leurs investissements et modifient en conséquence leurs systèmes de production respectifs.

On doit porter une attention toute particulière aux conditions d'approvisionnement en intrants et de mise en marché des produits agricoles, aux rapports de prix en vigueur et à leurs évolutions différentielles, aux possibilités de recourir à des emprunts et aux modalités concrètes de remboursement.

Il est aussi nécessaire de prendre des mesures d'allègement fiscal destinées à faire baisser les prix à la consommation et à promouvoir les exportations, la concurrence interne et externe.

C. La politique d'organisation des opérations de la production agricole et de gestion des exploitations

Dans le monde moderne en évolution rapide, l'agriculture ne peut demeurer stationnaire. Il faut donc qu'elle organise son évolution et sa gestion.

Elle ne peut évoluer, à son tour, que dans un sens qui soit à la fois souhaité par les agriculteurs, par les consommateurs de produits agricoles et par l'ensemble des responsables des activités économiques du pays.

L'amélioration de la productivité du travail doit constituer l'objectif de toute organisation en matière agricole.

Selon le Centre National d'Études et d'Expérimentation de Machinisme Agricole(1967), la productivité du travail en agriculture est le rapport de la valeur de la production à l'emploi. Comment augmenter la valeur de ce rapport? Tel est le problème posé par l'amélioration de la productivité. Or, pour accroître la valeur d'un rapport, quatre possibilités sont ouvertes :

- accroître le numérateur sans toucher au dénominateur ;

- diminuer le dénominateur sans toucher au numérateur ;
- accroître le numérateur dans de plus fortes proportions que le dénominateur ;
- diminuer le dénominateur dans de plus fortes proportions que le numérateur.

En fait, ces quatre possibilités se réduisent finalement à deux principales : *l'accroissement relatif de la valeur de la production* ou *la réduction relative de la main-d'œuvre*.

Mais il apparaît immédiatement qu'en ce qui concerne l'accroissement de la valeur de la production, il peut résulter soit d'une *augmentation du volume de cette production*, soit d'une *hausse des prix unitaires des produits agricoles*.

À son tour, un relèvement relatif des prix des produits agricoles peut naître d'une *amélioration de la qualité* de ces produits ou d'une *meilleure adaptation de leur nature* aux goûts des consommateurs, solutions forcément liées à la lenteur de l'évolution des habitudes alimentaires et du niveau de vie.

Si nous considérons enfin le dénominateur du rapport de productivité, il reste une autre voie d'amélioration de la productivité du travail, celle de la réduction du travail nécessaire pour obtenir une production donnée. À ce niveau, deux grandes catégories de méthodes peuvent être envisagées : recourir à des *équipements* plus perfectionnées, économes des efforts et du temps des hommes ; *réorganiser les unités* de production de façon à y mieux utiliser le ou les facteurs le plus coûteux, c'est-à-dire le travail.

L'amélioration de la productivité du travail qui doit constituer l'objet réel de l'organisation des exploitations agricoles, peut donner lieu à des interventions portant sur les *produits*, sur les *méthodes de production*, sur les *équipements de production* ou sur les *unités* de production.

Ainsi, apparaissent trois moyens de productivité : *le progrès agronomique* qui peut intervenir par l'accroissement des quantités récoltées, ou par l'augmentation de la valeur unitaire des produits ; *l'application de la mécanisation à l'agriculture* dont l'effet est de supprimer une partie du travail nécessaire à la production ; *le progrès économique* qui permet la remise en ordre des exploitations, de leurs dimensions et de leurs moyens, en fonction des circonstances de l'heure et du facteur de production.

Très généralement, les modifications apportées aux produits ou aux méthodes de production relèvent essentiellement du progrès agronomique et ont surtout pour résultat d'accroître la valeur de la production, c'est-à-dire d'augmenter le numérateur du rapport qui exprime la productivité. Elles exigent un effort intellectuel qui est principalement de *recherche*, et de recherche spécifique, car il s'agit de la production elle-même, c'est-à-dire de phénomènes biologiques très particuliers. Le progrès agronomique d'ailleurs

contribue également activement à l'augmentation des rendements en perfectionnant les méthodes de culture, de conduite des élevages ou de conservation des produits.

L'augmentation du volume de la production se heurte à des barrières, dont la nature physique (limitation des terres fertiles), biologique (loi des rendements décroissants, difficultés de conservation des produits) ou économique (faible élasticité du marché solvable, caractère primaire des produits).

À l'opposé, les modifications concernant les équipements ou les unités de production relèvent principalement de la mécanisation du travail et de l'application des lois du progrès économique à la direction des entreprises agricoles. Elles ont pour objectif de réduire la quantité de main-d'œuvre mobilisée, c'est-à-dire de diminuer le dénominateur du rapport qui exprime la productivité. Elles requièrent un effort intellectuel qui est surtout de *réflexion* en vue d'une double adaptation des mécanismes à l'activité agricole et de l'entreprise agricole aux circonstances économiques. Elles consistent à définir puis à instaurer de nouveaux équilibres mettant en œuvre des connaissances mécaniques et économiques acquises ailleurs.

De sérieux efforts de formation et d'information sont donc nécessaires et la formation professionnelle et la vulgarisation trouvent leur place.

Organisation de la fourniture de services et facteurs de production

Améliorer l'organisation et la gestion des programmes d'aide aux agriculteurs est un préalable nécessaire si l'on veut éliminer l'une des principales contraintes qui freinent le développement agricole. Le problème n'est pas simple étant donné que les opérations du secteur public touchant au développement agricole relèvent d'une multiplicité de ministères, départements et organismes, et qu'il en faut coordonner la planification et l'exécution dans le contexte de programmes interdépendants.

La création de centres de services agricoles peut être l'une des composantes essentielles des plans de développement agricole. Ces centres peuvent être situés en zone rurale le long d'axes routiers et destinés à desservir les agriculteurs se trouvant dans un rayon de quelques kilomètres ; ceux-ci peuvent obtenir des conseils techniques, des semences, des engrais, des outils agricoles et des produits phytosanitaires.

Selon la FAO (1993), une telle structure globale ou multifonctionnelle est propre à trois catégories distinctes d'organisation agricole :

a. organismes d'un projet spécial qui assument temporairement les fonctions de départements et organismes publics dans le périmètre du projet.

b. offices de produits chargés de stimuler la production et d'organiser la commercialisation dans des régions déterminées.

c. associations d'agriculteurs ou unions, coopératives dans le cas où celles-ci sont solidement implantées.

Dans le cas d'organismes liés à un projet déterminé, l'intention avouée est souvent de transférer à long terme les responsabilités à divers départements gouvernementaux, mais en pratique, une fois atteint un niveau satisfaisant de services (dans un programme de réforme agraire ou de transfert d'établissements par exemple), on estime fréquemment nécessaire de laisser en place la structure organisationnelle (en créant des commissions ou des sociétés).

Une gestion multifonctionnelle a des avantages évidents pour les offices de produits, en particulier quand les prêts peuvent être octroyés par l'organisme qui s'occupe de la commercialisation ; les vulgarisateurs, outre les fonctions qui leur sont propres, sont aussi chargés d'assurer la livraison et l'utilisation rationnelle des facteurs de production.

La majorité des gouvernements qui s'efforcent d'améliorer l'administration des services rendus aux petits agriculteurs ont choisi une approche plus fragmentaire. Dans certains pays, un système de services locaux a été mis au point pour exécuter le programme de distribution subventionné d'engrais visant à accroître la production rizicole villageoise. Des coopératives locales distribuent les engrais ainsi que d'autres facteurs de production et achètent le riz aux agriculteurs. Cependant, il y a plusieurs lacunes graves dans le fonctionnement du système ; il semble que seuls en soient membres une minorité d'agriculteurs favorisés ; dans certains cas, les négociants privés y ont aussi adhéré et bénéficié ainsi de crédits subventionnés.

La politique de gestion des exploitations

Selon Marc Dumufier(1996), une exploitation agricole peut être conçue comme une unité de production au sein de laquelle l'exploitant mobilise des ressources de natures diverses (terrains, main-d'œuvre, cheptel, plantes, intrants, bâtiments, etc.) et les combine dans des proportions variables pour obtenir certaines productions végétales ou animales et satisfaire ainsi ses besoins et intérêts. On a coutume de caractériser cette unité de production par l'inventaire des ressources dont peut disposer l'exploitant et l'évaluation de leurs importances relatives.

La gestion des exploitations agricoles ne peut être finalement comprise qu'en la restituant dans le contexte plus général des rapports de production et d'échange dans lesquels travaillent les agriculteurs : rapports de prix, modes de tenure foncière, taux d'intérêt, marché de la force de travail, niveau des salaires.

Il approfondit sa réflexion en mettant l'accent sur l'histoire de l'exploitation. Selon l'auteur, l'histoire de l'exploitation permet de comprendre comment ont pu être acquis les principaux moyens de production disponibles et de mettre en évidence l'enchaînement des décisions qui a abouti à la mise en place du système de production.

On commence par étudier les conditions dans lesquelles l'exploitant s'est installé en précisant notamment sa situation familiale et patrimoniale ; de quels actifs la famille a-t-elle pu disposer? De quels moyens de production l'exploitant a-t-il pu hériter? Quels sont ceux qu'il a dû acheter ou louer? De quels prêts a-t-il éventuellement bénéficié?

On poursuit l'analyse historique par l'étude des conditions dans lesquelles ont pu être ensuite réalisées les autres immobilisations de capital : ont-elles été rendues possibles grâce aux revenus propres dégagés sur l'exploitation? Quels actifs ont dû être vendus pour acheter les nouveaux équipements? A-t-il fallu recourir à d'autres emprunts? La famille de l'exploitant a-t-elle bénéficié de revenus non agricoles?

On s'interroge alors sur l'importance relative des ressources ainsi accumulées (terrains, bâtiments, matériels, etc.) eu égard à la force de travail dont l'exploitant a pu disposer à chaque période.

On examine aussi en quoi le besoin d'amortir rapidement les gros équipements a incité l'exploitant à spécialiser davantage ses activités productives, sans néanmoins exclure les raisons pour lesquelles le système de production a pu au contraire se diversifier davantage : précarité des conditions d'exploitation, imposition de quotas pour certaines productions, etc.

Il importe enfin de repérer les formes concrètes que prend la dégradation de l'appareil productif en cas d'éventuelle décapitalisation : Quels sont les équipements les moins bien entretenus et les moins vite renouvelés? Y a-t-il exploitation minière des écosystèmes? Quelles incidences ces transformations ont-elles sur l'évolution des techniques agricoles et le devenir de l'exploitant?

En ce qui concerne l'inventaire des ressources disponibles, l'analyse commence par l'inventaire de la force de travail et les moyens de production disponibles sur l'exploitation, en précisant à chaque fois :

- leurs caractéristiques ;
- leur quantité ;
- les modalités de leur acquisition ;
- leurs périodes de disponibilité ;
- et leurs utilisations effectives.

On recense ainsi généralement l'ensemble des parcelles plus ou moins régulièrement exploitées en mentionnant pour chacune d'entre elles sa localisation dans l'un ou l'autre des terroirs, sa forme, sa disposition

(étendue en courbe de niveau, allongé dans le sens de la plus grande pente, etc.), sa surface, la qualité de ses terres, son mode de tenure (propriété, fermage, métayage, etc.) et ses modalités d'exploitation usuelles : plantations pérennes, cultures annuelles, prairies permanentes et pâturées. On ne doit pas oublier les terres indivises (terrains communaux, forêts domaniales, etc.) auxquelles l'exploitant peut éventuellement avoir accès selon les règles qu'il convient de bien connaître. De même doit-on faire l'effort de bien caractériser les droits d'eau éventuels.

On procède aussi à l'inventaire de la force de travail disponible au cours des différentes périodes de l'année en précisant notamment s'il s'agit d'une main-d'œuvre familiale ou salariée, libre ou dépendante et travaillant à titre permanent ou temporaire. On repère s'il existe une plus ou moins grande spécialisation du travail selon le type de main-d'œuvre, son sexe et son âge, en décrivant les rapports d'autorité qui président éventuellement à la répartition des tâches au sein de l'exploitation. Il convient alors de ne pas négliger les possibilités de recourir à l'entraide ou à des échanges de main-d'œuvre et de ne pas ignorer les opportunités ou obligations de travail à l'extérieur. Les modalités de rémunération du travail doivent être examinées avec soin.

Le recensement des ressources disponibles se poursuit avec les immobilisations de capital fixe sous ses différentes formes ; matériel biologique (plantations, troupeaux, etc.), cheptel mort (outillage manuel, outils attelés, équipements tractés, engins motorisés, etc.), bâtiments d'exploitation (silos, greniers, hangars, étables, porcheries, etc.) et infrastructures diverses (pistes, retenues collinaires, canaux d'irrigation et de drainage, etc.).

On signale à quels usages sont destinés les divers équipements sans oublier ceux relatifs aux transports (animaux de bât, charrettes, tombereaux, etc.) et à la transformation des produits agricoles (mortiers, pressoirs, moulins, etc.).

On précise la capacité d'usage de chacun d'entre eux et sa durée d'utilisation approximative (durée d'amortissement).

D. La politique de conservation et de transformation des produits agricoles

Dans les pays en développement, les exploitants éprouvent de grosses difficultés à conserver et transformer de nombreux produits périssables : racines et tubercules, céréales, graines oléagineuses, viandes, lait, fruits et légumes, etc. Tout cela est dû au manque de moyens de conservation en frais et de transformation.

Selon Asiedu(1991), la nécessité de réduire des pertes après récolte, de produire une alimentation saine et adéquate et l'importance de la

contribution de ces différents aspects à la réalisation des principaux objectifs socio-économiques dans les pays en développement permettent de combler les besoins et d'améliorer le niveau de vie des populations.

En Côte d'Ivoire, le Programme National d'Investissement Agricole(PNIA, 2010-2015) prévoit soutenir le secteur de la petite transformation, en mettant en place un fonds d'appui, qui permettra aux opérateurs (privés ou associations), d'acquérir du matériel, de l'assistance technique et, des technologies, notamment en matière de fortification alimentaires.

La valorisation et la transformation des productions alimentaires offrent non seulement, de nouvelles opportunités de marché, mais permet d'assurer la disponibilité alimentaire sur le long terme.

Selon les résultats d'une étude du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), la Côte d'Ivoire perd en moyenne « 15% de sa production de fruits et légumes chaque année en raison de l'absence d'unités locales de transformation alors qu'elle ne transforme, seulement, qu'1% ».

Selon le plan directeur de développement agricole 1992-2015, pour les céréales, de gros efforts sont déjà faits pour créer des moyens de stockage et de conservation. En ce qui concerne les racines, tubercules et plantain(RTP) notamment l'igname, la banane plantain et le manioc beaucoup reste à faire. L'action consistera notamment à :

- mettre au point des techniques économiques et de vulgarisations basées en particulier sur des technologies alternatives, permettant le stockage, le conditionnement ou la transformation des racines, tubercules et plantain afin de réduire voire supprimer les pertes observées entre les tonnages produits et ceux consommés ;
- trouver des conditionnements ou des préparations susceptibles de rendre les produits locaux substituables au riz et au blé, plus économiquement utilisables par la ménagère ;
- revoir le problème du traitement des céréales et en particulier du décorticage du paddy afin de trouver des formules incitatrices, mais non coûteuses pour l'État, permettant de traiter les quantités produites localement en considérant les différentes possibilités de traitement (usines, mais aussi décortiqueuses et moulins) comme un ensemble cohérent constitué d'éléments complémentaires.

Le système à mettre en place doit être basé sur la libre concurrence et la liberté des prix intérieurs dans le cadre d'un marché judicieusement protégé afin de ne pas créer des situations de rente non-incitatrices pour la recherche des gains de productivité.

En ce qui concerne les produits d'exportation comme le cacao en tant que premier producteur mondial, il faut dire qu'aujourd'hui 35 % du cacao

ivoirien est transformé localement. Deux nouvelles usines de transformation viennent d'être récemment inaugurées, dont une usine du groupe CEMOI qui produira du chocolat en Côte d'Ivoire, et une usine du groupe OLAM qui produira de la masse et du beurre. L'objectif est d'atteindre rapidement un niveau de transformation de 50 %.

Quant au café, les produits de la transformation du café sont le café soluble et le café torréfié. Les principales sociétés CAPRAL-NESTLE, SAT et SICOB transforment environ 25% de la production locale et sont toutes localisées à Abidjan.

L'ananas est essentiellement produit pour l'exportation à raison de 80 % vers le marché européen. Seulement une infime partie est destinée à la transformation.

Les produits de transformation de l'ananas sont essentiellement des jus et des tranches en conserve. La filière ananas dispose actuellement d'une industrie de transformation bien structurée avec deux usines, CONFIPRAL à Abidjan et SAFCO à Tiassalé.

Pour le palmier à huile, de la graine au produit fini, tout est déjà transformé sur place. La Côte d'Ivoire produit de l'huile et des produits cosmétiques. Elle dispose également de la totalité de la chaîne de valeur.

En ce qui concerne l'anacarde, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial. Aujourd'hui, on évalue les capacités de transformation ivoirienne de l'anacarde à 10 000 tonnes /an. Ce qui est dérisoire au regard de la production en constante augmentation (taux de transformation : 5%). Malgré toutes ces difficultés, on note quand même quelques atouts dans le domaine de la transformation. Il s'agit principalement de :

- de l'existence d'un savoir faire local aussi bien sur le plan technologique que humain ;
- les nombreuses possibilités de valorisation de l'anacarde (amande, baume, pellicule, jus et produits de pomme, etc.) ;
- l'existence d'un marché à l'exportation pour les principaux produits dérivés ;
- l'existence d'un marché local et sous - régional à conquérir.

Quant à l'hévéa, la transformation ne concerne que 2% de la production. Les produits fabriqués sont des matelas, des tuyaux, des joints et supports des moteurs, des chambres à air pour pneus, etc.

Conclusion

Le développement agricole a pour objet de contribuer à l'adaptation de l'agriculture aux évolutions scientifiques, technologiques, économiques et sociales dans le cadre des objectifs de développement durable, de protection de l'environnement, de qualité des produits, d'aménagement du territoire et de maintien de l'emploi en milieu rural.

La politique agricole vise à conjuguer au mieux la performance économique et la performance environnementale de l'agriculture. Cette priorité de la double performance doit se traduire dans tous les objectifs, programmes et toutes les actions de développement agricole relevant des financements publics, en vue de favoriser la diversité et l'autonomie des systèmes de production ainsi que les pratiques agro-écologiques.

La politique de développement agricole est définie et mise en œuvre par concertation entre l'État et les organisations. La politique de développement agricole vise à permettre aux agriculteurs de prendre les décisions les plus appropriées dans la conduite technique, économique et environnementale de leur exploitation, en disposant de l'information la plus pertinente et de conseils adaptés tant pour leurs options stratégiques que leurs choix techniques au quotidien.

Les produits agricoles constituent l'essentiel des exportations et fournissent les devises nécessaires à l'acquisition des machines et matières premières dont l'industrie a besoin. En revanche, on constate généralement que le taux de transformation des produits agricoles est relativement faible. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place des stratégies d'industrialisation afin de rendre les produits agricoles plus attractifs, compétitifs et satisfaire la demande.

L'objectif d'une agriculture doublement performante implique de mobiliser la recherche et le développement pour la définition, la détection et la diffusion de pratiques agricoles innovantes, fondées sur la conception des systèmes de production et des modes d'organisation. La valorisation des avancées en ce sens de la recherche appliquée et la reconnaissance des agriculteurs en tant que producteurs d'innovations et de connaissances doivent y contribuer.

References:

Centre National d'Études et d'Expérimentation de Machinisme Agricole, septembre 1967 : Introduction à la théorie économique agricole : Taux de substitution du machinisme à la main-d'œuvre, Études No 311.

Centre National d'Études et d'Expérimentation de Machinisme Agricole, décembre 1967 Introduction à la théorie économique agricole : L'Organisation, pourquoi et comment, Études No 314.

FAO (1993), Organisation et gestion du développement agricole au service des petits exploitants.

J.J.Asiedu(1991), la transformation des produits agricoles en zone tropicale, éditions Karthala et CTA, 335 pages.

Marc Dufumier (1996), les politiques de développement agricole, Manuel d'expertise, Éditions Karthala et CTA, 354 pages.

Plan directeur de développement agricole 1992-2015, Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, République de Côte d'Ivoire. www.foncierural.ci, consulté le 14 novembre 2015.

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/09/25/cote-d-ivoire-l-agro-industrie-est-notre-fer-de-lance_4771494_3212.html, consulté le 15 novembre 2015.

<http://www.cgeci.org/cgeci>, consulté le 15 novembre 2015.

http://www.agriculture.gouv.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=159, consulté le 16 novembre 2015.